



Strasbourg, 20 March 2008

MONEYVAL (2008) 8 rev

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

25^e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 3 – 6 décembre 2007

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire
préparé par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

RÉSUMÉ

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Président du GAFI, le président des Délégués des Ministres, le président de MONEYVAL et ses prédécesseurs sont intervenus à l'occasion du dixième anniversaire du comité, célébré lors de la 25^e réunion plénière qui s'est tenue à Strasbourg du 3 au 6 décembre 2007. Le professeur Michael LEVI (Royaume-Uni) a modéré un débat structuré sur le thème de « L'approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ». La 3^e directive de l'UE a par ailleurs fait l'objet de présentations de M. H. LAFERLA (Malte), du professeur W. GILMORE (expert scientifique) et de M. P. COSTANZO (Commission européenne). La plénière :

- a examiné et adopté le projet de rapport du 3^e cycle sur Monaco, tel que modifié (et sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes par le Secrétariat), et son projet de résumé ;
- a adopté le rapport de progrès du 3^e cycle sur la Lettonie, pris note du premier rapport de progrès sur le Monténégro et invité la Lituanie à modifier son rapport de progrès et à le présenter lors de la 26^e plénière.
- a convenu de passer lors de cette session à l'étape 5 des Procédures visant à promouvoir la conformité (mission de haut niveau).
- a considéré que les avancées concernant la loi d'amnistie fiscale de la Moldova étaient suffisantes pour lever les Procédures visant à promouvoir la conformité, bien que les autorités moldaves aient été invitées à rendre compte dans leur rapport de progrès pour 2008 de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision de la Banque nationale.
- a adopté le questionnaire d'évaluation mutuelle révisé, pour utilisation en 2008.
- a pris connaissance des initiatives de LAB/CFT menées par d'autres institutions.
- a pris connaissance du contenu d'un rapport sur l'avancement de deux projets sur les typologies, par le président du Groupe de travail sur les typologies et les chefs de projet.
- a pris connaissance des initiatives de LAB/CFT menées dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table).

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président souhaite la bienvenue aux délégations pour la réunion plénière du dixième anniversaire et l'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe II.
2. Le Président, M. Vasil KIROV (Bulgarie), attire l'attention sur les documents de séance relatifs aux Procédures visant à promouvoir la conformité pour la Moldova et l'Azerbaïdjan, et il indique que le Bureau examinera ses recommandations à la plénière au cours de la présente réunion et présentera ensuite ses propositions. Il attire aussi l'attention sur l'examen horizontal révisé du deuxième cycle, qui est également disponible en salle. Ce document prend en compte les commentaires adressés par les délégations. L'examen horizontal est adopté officiellement et il est indiqué qu'il sera rendu public le lendemain à l'occasion d'une rencontre du Président et du Secrétaire exécutif avec la presse. Il sera aussi proposé sur le site Internet dès que possible. Le Président rappelle par ailleurs aux délégations que le Représentant permanent de la Bulgarie convie les Chefs de délégation à une réception, à 18 h 30.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

4.1

3. Le Secrétaire exécutif indique que le mandat révisé a été adopté par le Comité des Ministres depuis la réunion précédente. Il est disponible en salle. Les principaux changements sont les suivants :
 - L'intitulé du comité figurant dans le paragraphe 1 inclut maintenant « le financement du terrorisme ».
 - La directive 2005/60/CE (la 3^e directive de l'UE) et ses mesures d'exécution sont incorporées dans le paragraphe 4.ii.
 - Les critères pour la prise en charge par le Conseil de l'Europe des frais des experts assistant à MONEYVAL, énoncés dans le paragraphe 5.A.i, ont été étendus afin de prendre en compte séparément les hauts responsables des cellules de renseignement financier et les membres des services répressifs.
 - La définition des observateurs donnée dans le paragraphe 5.ci a été étendue afin d'inclure tout autre organe régional analogue au GAFI qui « est ou devient » membre associé du GAFI sur la base de la réciprocité.
4. Le Secrétaire exécutif indique par ailleurs que le Président du GAFI a nommé officiellement, le 21 octobre 2007, M. Andrew STRIJKER (Royaume des Pays-Bas) et M. Corso BAVAGNOLI (France) en tant que membres titulaires de MONEYVAL pour 2 ans (avec leurs suppléants respectifs).

4.2

5. Le Secrétaire exécutif présente le programme d'activités de MONEYVAL pour 2008, qui a été distribué préalablement. Les dates des évaluations pour le premier semestre sont fixées et le Secrétariat invite les chefs de délégation à examiner avec lui, en marge de la réunion, le calendrier des autres évaluations de 2008.

6. La délégation de l'Arménie a écrit au Président pour lui demander que la visite sur place prévue pour 2008 soit effectuée par le FMI. Le Bureau a examiné cette proposition et recommande à la plénière de l'accepter. La plénière accepte la proposition. Un évaluateur de MONEYVAL participera à la mission afin de rendre compte de la 3^e directive de l'UE.

4.3 Participation à d'autres manifestations

7. Le Secrétaire exécutif rend compte brièvement de sa participation à la Conférence des professionnels de la lutte contre le blanchiment d'argent, organisée à Londres en septembre, et à deux réunions organisées à Bruxelles par la DG Justice, liberté et sécurité, ainsi que des contacts pris avec l'OSCE.
8. A la suite de l'invitation du Comité des Nations Unies contre le terrorisme, un membre du Secrétariat de MONEYVAL a participé à une mission de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) en Géorgie et en Arménie (du 16 au 28 septembre 2007). Les deux visites sur place ont duré une semaine et elles ont dans une certaine mesure été similaires aux évaluations de MONEYVAL. Elles avaient principalement pour mandat de contrôler la mise en œuvre de la Résolution 1373 du CSNU, les missions ayant toutefois eu pour objet à la fois le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Les autres membres de l'équipe étaient des représentants de la DECT, de l'ONUDC, de l'OSCE et d'Interpol. La DECT compose habituellement trois équipes spécialisées respectivement dans les questions juridiques, le financement du terrorisme et la répression. Pour la Géorgie et l'Arménie, la mission se composait uniquement d'une équipe « Questions juridiques et financement du terrorisme » et d'une équipe « Répression ». Comme le fait MONEYVAL pour ses évaluations, l'équipe d'évaluation a remis aux autorités, le dernier jour de sa visite sur place, un document contenant ses conclusions préliminaires. Les rapports finaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme restent confidentiels.
9. M. Herbert LAFERLA (Malte) rend compte de sa participation, au nom du Comité, à la conférence de l'ACAMS qui s'est tenue à Amsterdam en novembre.

4.4 Elections

10. Le Secrétaire exécutif explique que MONEYVAL doit élire au cours de la présente réunion un président, un vice-président et 3 membres du Bureau. Les procédures sont expliquées et les candidatures doivent être déposées au plus tard le mardi 4 décembre en fin de journée.

4.5 Questionnaire : amendements de 2008 afin d'incorporer la 3^e directive de l'UE (QEM)

11. Le texte actuel du questionnaire d'évaluation mutuelle (QEM) a été examiné et révisé par le Secrétariat, Herbert LAFERLA (Malte) et Paolo COSTANZO (Commission européenne). M. Herbert LAFERLA présente les amendements. Il est souligné que certaines questions ne concernent que les Etats membres de l'Union européenne et que, pour ces questions, une note de bas de page indique que seuls les Etats membres de l'UE doivent répondre. La plénière adopte le QEM révisé, qui sera prochainement mis en ligne sur le site de MONEYVAL, dans sa version anglaise.

Point 5 – Informations sur les initiatives de LAB/CFT dans d'autres institutions

5.2 Le Groupe Egmont

12. Le Groupe Egmont a tenu une réunion de travail à Kiev. Le Secrétariat du Groupe a officiellement été établi à Toronto et ses activités ont débuté le 1^{er} novembre 2007. La prochaine réunion du Groupe se tiendra en mars 2008 à Santiago, au Chili. Le Groupe compte actuellement 105 membres. La Bolivie a été suspendue. Les candidatures de plusieurs pays sont en cours d'examen.

5.3 Le FMI

13. Le FMI remercie la plénière pour sa décision sur l'Arménie. Il réfléchit actuellement au moment le plus opportun pour organiser la visite en Arménie. Le rapport sur le Liechtenstein sera publié prochainement. Le FMI prévoit d'organiser à Vienne, en mars 2008, une session de formation destinée aux contrôleurs du secteur financier. Elle portera probablement sur l'approche basée sur l'évaluation des risques, conjuguée avec des exercices pratiques. Le FMI contactera les membres de MONEYVAL et de l'EAG qui auront demandé à participer à la formation.

5.6 Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Groupe Eurasie ou EAG)

14. L'EAG a participé, avec le GAFI et MONEYVAL, à l'évaluation mutuelle conjointe de la Fédération de Russie (un membre du Secrétariat de l'EAG, un expert du Bélarus participant en tant qu'évaluateur juridique). En octobre, l'EAG a organisé en Asie centrale une réunion sur les typologies. Les rapports seront présentés lors de la session plénière de l'EAG, qui se tiendra en Chine du 10 au 15 décembre 2007. Plusieurs séminaires ont été organisés dans des pays d'Asie centrale. L'Inde, la Pologne et le Turkménistan ont demandé le statut d'observateur.

Points 6 et 20 Informations sur les initiatives de LAB/CFT menées dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

15. **Albanie** : l'Albanie a lancé un projet de jumelage avec l'Allemagne (Bundeskriminalamt et CRF), financé par l'Union européenne et l'Albanie. Ce projet d'une durée de deux ans prévoit de nombreuses activités, pour la plupart en Albanie mais aussi en Allemagne et au Royaume-Uni. L'objectif est de développer une stratégie de LAB/CFT à moyen et long terme (afin de renforcer les capacités de la CRF albanaise et d'améliorer la coordination nationale).

16. **Andorre** : la CRF d'Andorre a augmenté ses effectifs dans le domaine de la LAB/CFT et prévoit d'améliorer ses activités pour 2008.

17. **Arménie** : lors de sa 15^e réunion plénière, le Groupe Egmont a approuvé l'adhésion de la CRF arménienne. Celle-ci est maintenant connectée au site Internet sécurisé du Groupe, ce qui améliore considérablement l'échange de renseignements avec les autres CRF. Un projet de loi sur la LAB/CFT est en cours d'adoption ; il a déjà été approuvé par le Gouvernement et il est actuellement devant le Parlement. Le Parlement devrait normalement l'adopter au cours du premier semestre 2008. Une des toutes premières priorités demeure l'application de procédures efficaces de LAB/CFT au sein des établissements financiers. A cette fin, la CRF a étudié les règlements intérieurs des établissements financiers en matière de LAB/CFT, du point de vue de leur conformité avec la législation interne et avec les meilleures pratiques internationales. Suite à cet examen, des commentaires ont été adressés aux établissements

financiers sous la forme de recommandations d'amendements à apporter à leurs règlements pour améliorer cette conformité. Cet exercice sera renouvelé régulièrement après l'adoption de la loi sur la LAB/CFT. Le Centre de surveillance financière (CSF) a intensifié ses efforts visant à organiser et coordonner les formations sur la LAB destinées aux acteurs nationaux.

18. Bulgarie : plusieurs questions sont évoquées :

- En novembre, le Parlement a adopté la « loi portant modification de la loi sur les mesures contre le blanchiment d'argent ». Cette loi reprend les dispositions de la 3e directive de l'UE relative à la LAB ; elle traite notamment le problème des « personnes politiquement exposées ». Elle propose des exemples concrets de situations où, sur la base d'une analyse des risques, des mesures simplifiées ou renforcées doivent être appliquées.
- Un amendement à la loi sur les transferts de fonds, les moyens de paiement électroniques et les systèmes de paiement instaurera un régime d'immatriculation / agrément pour les personnes qui exercent des activités liées au transfert de fonds. Cet amendement devrait reprendre l'obligation imposée aux Etats membres de l'UE en la matière par l'article 36 de la 3e directive de l'UE. Le projet de loi a été approuvé par le Conseil des Ministres et il est d'ores et déjà en cours d'examen par le Parlement, qui devrait l'adopter d'ici fin 2007.
- Entre le 1er janvier et le 23 novembre 2007, les affaires de blanchiment d'argent ont fait l'objet de 8 actes d'accusation, de 10 condamnations (9 définitives et un appel), de 4 acquittements (un jugement définitif et 3 appels du ministère public), d'un abandon des poursuites pour dépassement du délai de prescription (décision définitive) et, enfin, de l'annulation d'une condamnation par la Cour suprême de cassation, demandée par le ministère public en raison de la clémence des peines imposées aux personnes condamnées. Cette affaire a été renvoyée devant le tribunal pour y être rejugée. Cinquante-neuf procédures préparatoires au procès concernant le blanchiment d'argent sont en cours de traitement par le ministère public (y compris les affaires en instance) ; les personnes accusées par le ministère public sont au nombre de 30.
- Entre la fin mars et le 15 mai 2007, l'Agence de renseignement financier (ARF) a effectué 24 contrôles. Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2007, l'ARF a reçu 257 DOS, sur la base desquelles l'Agence a pu engager 249 actions et adresser 218 lettres d'information au ministère de l'Intérieur et à la Cour suprême de cassation.

19. Croatie : le ministère des Finances a adressé au gouvernement une proposition de réforme de la CRF. La nouvelle structure portera de 22 à 36 l'effectif de la CRF. La Banque nationale de Croatie (BNC) a rédigé un nouveau manuel sur la supervision, qui traite également des questions de LAB. La BNC a par ailleurs élaboré des lignes directrices sur la LAB/CFT à l'intention des établissements de crédit et des caisses de crédit mutuel, afin de présenter les meilleures pratiques en matière de LAB en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur cette question. Un projet de ces lignes directrices, publié sur le site Internet de la BNC, a déjà fait l'objet d'observations de la part du secteur bancaire. Les lignes directrices devraient être publiées officiellement d'ici la fin de l'année. Un programme de formation comprenant les questions de LAB a été mis en place à l'intention des courtiers et des conseillers en investissement. La CRF a élaboré des lignes directrices destinées à aider les banques à déceler les opérations suspectes et à interpréter et utiliser convenablement les indicateurs de blanchiment. Le projet CARDS sur la LAB s'est achevé au terme de 18 mois d'activités. Sur cette période, 5 affaires de blanchiment d'argent (concernant 8 personnes) ont abouti à des condamnations (définitives ou non). Une affaire importante fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire : elle concerne 8 personnes soupçonnées de trafic de drogue international organisé et de blanchiment d'argent. Pour cette affaire, des mesures de sécurité ont été

appliquées en Croatie et à l'étranger ; des comptes bancaires et des biens mobiliers et immobiliers ont été saisis, pour un montant total s'élevant à 14,2 millions EUR.

20. **Bosnie-Herzégovine** : le rapport de progrès a été adopté en novembre 2007. Depuis lors, les moyens de la CRF ont été renforcés. Les autorités ont déjà engagé le processus de préparation de la visite sur place de MONEYVAL pour l'année prochaine.
21. **Chypre** : Chypre a engagé le processus d'adoption d'une loi d'incorporation de la 3^e directive de l'UE relative à la LAB. Il y a quelques semaines, dans une affaire de blanchiment d'argent, un agent de change a été condamné à 3 ans de prison pour l'infraction sous-jacente et à 7 ans pour le blanchiment d'argent ; 4,3 millions CYP ont été confisqués. Dans le cadre de cette affaire, une personne morale a par ailleurs été condamnée à une amende de 200 000 CYP.
22. **République tchèque** : une loi entièrement nouvelle sur la LAB/CFT a été élaborée. Le projet a d'ores et déjà été présenté au Parlement et la loi devrait entrer en vigueur mi-2008. La CRF tchèque a accueilli une délégation de 12 membres de la CRF russe et lui a présenté le système tchèque de LAB/CFT.
23. **Estonie** : l'Estonie a reçu le QEM pour la visite d'évaluation de l'année prochaine. En novembre, un projet de loi LAB tenant compte de la 3^e directive de l'UE a été adressé au Parlement (qui l'a déjà examiné en première lecture) ; des lignes directrices et une législation secondaire relatives aux amendements ont déjà été élaborées. Un établissement financier a « bloqué » les fonds d'une société cotée, ce qui témoigne de la volonté de coopération des établissements financiers dans le domaine de la LAB/CFT.
24. **Géorgie** : la Géorgie a élaboré plusieurs projets d'amendements au Code pénal et à la loi LAB. Ces changements reposent sur les recommandations du rapport de 3^e cycle de MONEYVAL sur la Géorgie et concernent les questions des PPE, des banques fictives, des comptes ouverts sous des noms fictifs, etc. Les amendements ont été présentés au Parlement en octobre 2007.
25. **Hongrie** : la nouvelle loi de LAB/CFT portant transposition de la 3^e directive de l'UE a été adoptée par le Parlement. Elle entrera en vigueur le 15 décembre 2007. Le ministère des Finances prépare deux décrets ministériels sur sa mise en œuvre pratique. En novembre, la CRF a organisé un atelier sur la mise en œuvre effective de la 3^e directive de l'UE relative à la LAB. Depuis 2007, la CRF a ouvert 24 enquêtes publiques et 18 enquêtes secrètes. Au second semestre 2007, la CRF a saisi approximativement 4 millions EUR liés à des soupçons de blanchiment d'argent. La CRF hongroise a signé un protocole d'accord avec son homologue roumaine. L'autorité hongroise de supervision financière (AHSF) a mené ces derniers mois 11 visites d'inspection (1 banque de crédit hypothécaire, 2 prestataires de services financiers et 8 compagnies d'assurance). L'AHSF a augmenté l'effectif du Département d'investigation financière. Elle a organisé en coopération avec l'Ecole de police une conférence sur la mise en œuvre de la 3^e directive de l'UE, à l'intention des autorités et des établissements faisant l'objet d'une supervision. Les responsabilités de l'Administration hongroise des douanes et de la brigade financière (AHDF) ont été étendues ; ses compétences d'investigation sur le blanchiment d'argent et le non-respect de l'obligation de déclaration en matière de blanchiment d'argent, assumées jusque là par la police hongroise, sont transférées à l'AHDF à compter du 1^{er} janvier 2008. La nouvelle loi sur la LAB/CFT donne à l'AHDF la compétence et la charge de toutes les activités de la Cellule de renseignement financier hongroise ; un service spécial de l'AHDF assurera cette tâche à compter du 15 décembre 2008. Au cours du second semestre 2007, l'AHDF a commencé à mettre en place une base de données centralisée contenant tous les formulaires d'enregistrements d'espèces numérisés sous un format téléchargeable. La base

de données devrait permettre aux agents des douanes de tous les postes frontières de procéder à des contrôles croisés. Ce système permettra de communiquer plus rapidement, sous assistance judiciaire, des renseignements sur les mouvements d'espèces enregistrées de la Hongrie vers d'autres pays. Cette base de données sera probablement opérationnelle à partir de février 2008.

26. **Liechtenstein** : le gouvernement a créé un groupe de travail chargé de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du 3^e cycle de MONEYVAL sur le Liechtenstein. La CFR a poursuivi ses activités de formation à l'intention des instances de déclaration.
27. **Malte** : depuis la plénière précédente, en septembre, et à la suite de diverses discussions avec le Comité mixte de prévention du blanchiment d'argent, la Cellule d'analyse des renseignements financiers (CARF) a achevé d'élaborer la réglementation de transposition de la 3^e directive de l'UE relative à la LAB et la réglementation comprenant les critères techniques prévus par la directive de mise en œuvre. Ces deux réglementations remplaceront celles qui régissent actuellement la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. La CARF a augmenté ses effectifs, en recrutant un juriste, un employé et un analyste financier supplémentaires. Elle a engagé le processus de recrutement d'un responsable du contrôle de la conformité et projette de créer un service de contrôle qui collaborera étroitement avec les autorités de supervision et contrôlera les personnes qui ne le sont pas déjà par une autre autorité de régulation. De nouvelles notes d'orientation ont été publiées à l'intention des comptables. Une loi « sur les organisations bénévoles » a été adoptée par le Parlement. Cette loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur, vise à donner un cadre juridique aux organisations à but non lucratif et autres ONG. La CARF n'a pas été directement associée à l'élaboration de cette loi. Elle étudiera ses dispositions et formulera si besoin des recommandations d'amendements concernant toute question relative au dispositif maltais de lutte contre le blanchiment d'argent.
28. **Moldova** : après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 3^e cycle, la Moldova s'emploie maintenant à répondre aux recommandations qui y sont formulées. Elle a ratifié le 13 juillet 2007 la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme. Le 26 juillet 2007, le Parlement a adopté la nouvelle loi de LAB/CFT. Il a aussi adopté en première lecture le projet de loi portant modification de plusieurs textes législatifs en vue de leur mise en conformité avec la Convention de Varsovie et la nouvelle loi de LAB/CFT. Un arrêté relatif à la liste des pays producteurs de stupéfiants, des pays qui n'ont adopté aucune mesure de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des zones offshore a été élaboré. Afin de mettre en œuvre la Résolution 1373 des Nations Unies, le Service de renseignement et de sécurité a adopté en novembre un arrêté relatif à la liste des terroristes et des organisations terroristes. Un plan d'action a été élaboré en vue de la mise en œuvre de la Stratégie nationale visant à prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et un groupe de travail chargé d'appliquer ce plan d'action a été créé. Un Protocole d'accord a été signé avec la CRF croate. Dans le cadre du projet MOLICO, des visites d'étude destinées aux CRF et autres autorités répressives ont été organisées en Belgique, à Chypre et en Ukraine. Egalement dans le cadre de ce projet, une série de séminaires a été organisée au niveau national. Des représentants de la CRF ont participé à des séminaires/conférences de niveau régional et international au Monténégro, en Slovénie, en Pologne, en Suisse, aux Etats-Unis et au Canada. La version finale du projet d'Accord de coopération avec EUROJUST a été présentée au Gouvernement.

29. **Pologne** : un projet d'infraction autonome de financement du terrorisme a été adopté par le Conseil des Ministres et transmis au Parlement. Le 22 novembre 2007, un nouveau Chef a été nommé à la tête de la CRF (M. Andrezej Parafianowicz, sous-secrétaire d'Etat, Inspecteur Général des Informations Financières). Le 15 novembre 2007, la CRF a signé un protocole d'accord avec l'Albanie et le Monténégro.
30. **Roumanie** : la Roumanie a engagé le processus de transposition des obligations contenues dans la 3^e directive de l'UE relative à la LAB. Entre juillet et septembre, le Gouvernement a approuvé des protocoles d'accord avec la Fédération de Russie, Israël, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La CRF roumaine négocie actuellement la conclusion d'un protocole d'accord avec le Japon. La Roumanie a par ailleurs signé un accord concernant le réseau des CRF.
31. **Fédération de Russie** : en septembre, le chef du Rosfinmonitoring (la CRF russe) a été nommé Premier Ministre de la Fédération de Russie et la structure des organes gouvernementaux a donc été modifiée. Le Rosfinmonitoring ne fait plus partie du ministère des Finances, mais relève désormais directement du Gouvernement. En conséquence, la réglementation applicable au Rosfinmonitoring a été amendée, et l'organe dispose maintenant d'un droit d'initiative législative (il peut élaborer des projets de loi et les présenter au Gouvernement, lequel peut décider ou non de les soumettre au Parlement). En novembre, une loi portant modification de la loi initiale relative à la LAB/CFT a été votée. Les nouvelles dispositions concernent les questions des PPE étrangères et des transferts de fonds visés par la RS VII. Ces amendements entreront en vigueur le 15 janvier 2008. Le Rosfinmonitoring a publié sur son site Internet la traduction russe de la déclaration du Président du GAFI au sujet de l'Iran. Il a par ailleurs prévenu les établissements financiers des risques liés aux insuffisances du système iranien de LAB/CFT. Depuis la dernière plénière, des visites sur place ont été organisées en Fédération de Russie au titre de l'évaluation mutuelle du 3^e cycle. Cette évaluation a été conduite conjointement par le GAFI, MONEYVAL et l'EAG, l'équipe étant composée de 11 experts de ces trois organes. La mission s'est déroulée en deux parties : en septembre, des visites à Moscou et Nijni Novgorod ; en novembre, des visites à Khabarovsk, Kaliningrad, Rostov-sur-le-Don et à nouveau Moscou. L'équipe d'experts a aussi rencontré le Premier ministre de la Fédération de Russie.
32. **Saint-Marin** : depuis la plénière précédente, le Gouvernement de Saint-Marin a demandé à la Banque centrale de finaliser le projet de loi dont la rédaction avait débuté en 2006, afin de réviser le cadre de la LAB/CFT. Ce projet de loi prend en compte les normes internationales les plus récentes et les observations formulées par l'équipe d'évaluation de MONEYVAL après sa visite sur place de mars 2007. Il a maintenant été finalisé et adressé au ministère des Finances, afin qu'il le soumette au Gouvernement. Le processus parlementaire devrait débuter dans les prochains mois.
33. **Serbie** : en septembre, un nouveau directeur a été nommé à la tête de la CRF. Une stratégie pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été élaborée. Des projets d'amendement à la loi de LAB ont été rédigés et ils ont d'ores et déjà été adressés au Gouvernement. La Serbie participe actuellement à un projet PACO et elle a aussi bénéficié du soutien du ministère des Finances américain pour un vaste programme de séminaires et de réunions.
34. **Slovaquie** : en coopération avec l'Ecole de police, la CRF a publié deux manuels sur l'application concrète des mesures de LAB/CFT : l'un pour les entités soumises à l'obligation de déclaration, l'autre pour les enquêteurs. Un groupe de travail interministériel a rédigé des amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale, afin d'introduire la

responsabilité pénale des sociétés et une infraction autonome de financement du terrorisme. La Banque nationale de Slovaquie entame cette année un cycle de visites d'inspection des groupes bancaires, portant non seulement sur le système de prévention LAB/CFT des banques mais aussi sur celui de leurs filiales et succursales. Le Parlement examine actuellement un projet de loi portant transposition des obligations contenues dans la 3^e directive de l'UE relative à la LAB.

35. **Slovénie** : une loi sur la LAB portant transposition des obligations contenues dans la 3^e directive de l'UE sur cette question a été adoptée en juillet 2007. Les autorités slovènes s'emploient maintenant à donner effet à cette loi au moyen de règlements d'application et de lignes directrices sectorielles. Plusieurs ateliers et sessions de formation ont été organisés ces derniers mois.
36. « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » : le Gouvernement a approuvé un projet de loi sur la LAB, qui est actuellement à l'ordre du jour des travaux du Parlement. Les amendements visent principalement à mettre la législation en conformité avec les obligations contenues dans la 3^e directive de l'UE relative à la LAB et avec la Convention de Varsovie. La nouvelle loi établira la CRF en tant que personne morale autonome au sein du ministère des Finances. Par ailleurs, les banques seront obligées de constituer des services de LAB et de mettre en application de nouveaux logiciels adaptés à la lutte contre le blanchiment. Il est aussi prévu d'introduire une infraction autonome de financement du terrorisme. Le 1^{er} juillet, le ministère des Finances a modifié la structure organisationnelle de la CRF : elle se compose désormais de 3 services (TI et administration ; supervision ; lutte contre le financement du terrorisme). Un employé supplémentaire chargé des TI a été nommé et l'effectif total de la CRF est maintenant de 14 personnes (directeur compris). La CRF a signé un protocole d'accord avec le ministère de l'Intérieur (Bureau de la sûreté publique et Service de sécurité et de renseignement). En juin, 3 personnes ont été condamnées pour blanchiment d'argent, les infractions sous-jacentes étant l'abus de fonction publique et la falsification. Le 1^{er} octobre, le projet de jumelage « Renforcement des moyens de lutte contre le blanchiment d'argent » a été lancé. L'Espagne a été choisie en tant que partenaire pour ce jumelage. Le projet, approuvé par l'Agence européenne de reconstruction, prévoit des activités pour les 21 prochains mois.
37. **Ukraine** : des mesures visant à optimiser les activités de la CRF et les réglementations générales relatives à la LAB/CFT ont été prises, parmi lesquelles des projets d'amendements à la législation actuelle dans ce domaine. L'Ukraine se prépare à la visite sur place de MONEYVAL en 2008.

Point 7 – Ouverture de la session du 10^e anniversaire par M. Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

38. Dans son allocution, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne l'importance de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre plus large de la lutte contre le crime organisé. Il rappelle aussi qu'après les événements du 11 septembre 2001 le Comité des Ministres s'est employé à ajouter sans tarder, dans le mandat de MONEYVAL, la lutte contre le financement du terrorisme à celle contre le blanchiment d'argent. Il remercie les nombreux pays qui ont fait des contributions volontaires à MONEYVAL au cours des dix dernières années, et en particulier les autorités du Royaume-Uni et des Etats-Unis, qui accordent régulièrement leur soutien financier aux activités du comité. Il souligne que MONEYVAL, depuis sa création, insiste non seulement sur la conformité formelle avec les normes internationales, mais aussi sur leur mise en œuvre effective. Il observe qu'il est à la portée de n'importe quel pays de voter des lois, mais que leur exécution effective requiert une volonté politique et la mise à disposition des

ressources et de la formation nécessaires pour que les normes contenues dans ces lois soient mises en œuvre dans les faits. Il termine en relevant que les activités de MONEYVAL sont d'un bon rapport qualité/prix.

Point 8 – Intervention de l'Ambassadeur Emil KUCHAR, Représentant Permanent de la Slovaquie, Président des Délégués des Ministres

39. L'Ambassadeur KUCHAR, Président des Délégués des Ministres, prononce une brève allocution à l'occasion du 10^e anniversaire de MONEYVAL et de sa 25^e réunion plénière. Il souligne que le Comité des Ministres attache une grande importance aux activités de MONEYVAL et qu'il soutient fortement le comité. Il observe que, par son travail inlassable et acharné, MONEYVAL s'emploie depuis sa création en 1997 à garantir que les Etats disposent de systèmes efficaces pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et qu'ils respectent les normes internationales dans ces domaines. Il rappelle que lors de leur troisième sommet de Varsovie, en mai 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe ont salué le travail accompli par MONEYVAL en matière de suivi des mesures de LAB/CFT et qu'ils ont exprimé le souhait que le comité continue de développer ses liens avec le Groupe d'action financière (GAFI). Cet objectif a été atteint en 2006, avec l'adhésion du Conseil de l'Europe/MONEYVAL en tant que membre associé du GAFI. M. KUCHAR salue aussi les travaux du Secrétariat et du Secrétaire exécutif de MONEYVAL, qui dirige le comité remarquablement depuis sa création.

Point 9 – Réponse de M. Vasil Kirov

40. Le Président remercie le Secrétaire Général et l'Ambassadeur KUCHÁR pour leurs interventions. Il rappelle qu'il y a dix ans les délégués des Etats membres de MONEYVAL ne savaient pas grand-chose sur le blanchiment d'argent. Les pays de MONEYVAL n'en étaient encore qu'au premier stade de l'élaboration de dispositifs généraux pour la prévention et la répression. Aujourd'hui, alors que le deuxième cycle est achevé et que le troisième débute, le Président considère que l'on est aujourd'hui fondé à penser que la plupart des 29 pays évalués aujourd'hui par MONEYVAL disposent de systèmes juridiques, répressifs et financiers de plus en plus efficaces pour combattre la menace du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Il considère que les travaux de MONEYVAL ont contribué de manière significative à ce résultat.

Point 10 – Allocution de M. James SASSOON, Président du GAFI

41. M. SASSOON, dans son allocution, félicite MONEYVAL pour le travail remarquable qu'il a accompli depuis sa création. Il déclare que MONEYVAL apporte une contribution essentielle à la lutte contre le crime et le terrorisme. Il rappelle le succès de la réunion plénière conjointe qui s'est tenue en février 2007 au Conseil de l'Europe. Il observe qu'elle a été la première réunion plénière organisée de manière pleinement intégrée avec un Membre associé et qu'elle offre un modèle qui pourra inspirer les futures réunions entre le GAFI et les FRSB. Il souligne le travail impressionnant accompli par MONEYVAL, qui compte plus de 60 rapports d'évaluation mutuelle et 50 rapports de progrès à son actif. Il mentionne aussi la question des rapports et des calendriers de travaux particulièrement ambitieux que cela entraîne pour tous les organes d'évaluation. Il présente ensuite certaines de ses priorités en tant que Président, parmi lesquelles l'octroi d'une assistance à tous les pays, et en particulier à ceux qui disposent de moyens limités pour mettre en œuvre les mesures de LAB suivant une approche basée sur les risques. Il souligne les activités menées pour combattre la prolifération des armes de destruction massive et insiste sur l'importance qu'il attache à la responsabilité du GAFI devant

les Ministres. A cet égard, le ministre britannique des Finances a convoqué une réunion de ses homologues du GAFI, au printemps 2008, afin d'actualiser le mandat du GAFI. En conclusion, M. Sassoon souligne qu'un partenariat fort lie MONEYVAL et le GAFI et que ce dernier se réjouit de poursuivre cette coopération étroite en vue de réaliser les objectifs communs.

Point 11 – Intervention des anciens Présidents de MONEYVAL

42. Le premier intervenant est M. Klauijo STROLIGO, le premier Président de MONEYVAL qui s'appelait alors le PC-R-EV. Il livre un témoignage personnel sur les premières années de MONEYVAL, et rend hommage au travail de Peter CSONKA, qui fut le premier Secrétaire du Comité. Il rappelle tout le chemin parcouru pendant ces dix années et la renommée que le comité a acquise dans le monde entier. Il a vu des membres des délégations devenir Premiers ministres, ministres des Finances et, pour l'un d'eux, ministre de la Justice. Fait tout aussi important, il a vu les pays ratifier des conventions, adopter « d'autres moyens contraignants » et modifier des principes juridiques fondamentaux en réponse aux rapports de MONEYVAL. Il remercie le Secrétaire exécutif et Danielida WEBER pour leur travail considérable.

43. Le deuxième intervenant est M. Silvio CAMILLERI (Malte). Il indique être fier de pouvoir dire qu'il a été Président de MONEYVAL. Il décrit les réactions des pays au processus d'évaluation du premier cycle, qui avait été une expérience riche d'enseignements. Il observe que les premiers rapports étaient complets mais concis, en comparaison avec les rapports volumineux d'aujourd'hui, où de surcroît les notations sont à son sens devenues une fin plutôt qu'un moyen. Il note aussi que le processus a livré des résultats, amenant en particulier les Etats à accepter ce qui était jusque là des « concepts étrangers », tels que la responsabilité des sociétés et le renversement de la charge de la preuve. Il mentionne l'examen horizontal « exemplaire » du premier cycle, qu'il considère comme une réalisation majeure du comité. Il note avec satisfaction que les ressources (y compris humaines) mises à la disposition de MONEYVAL sont aujourd'hui bien mieux garanties que par le passé. Il se félicite du partenariat étroit mis en place avec le GAFI au cours de la décennie passée, avec pour point culminant la réunion plénière conjointe de février 2007. En conclusion, il remercie MONEYVAL, déclarant que le comité « nous a montré tout au long de ces dix années comment fournir à nos membres de meilleures armes pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».

Points 12 et 13 – Présentation et discussion des orientations du GAFI sur l'approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, modérateur : M. Michael LEVI

44. Point 12.1 : Pour ce point, M. KIROV laisse à Michael LEVI (Royaume-Uni) la responsabilité de modérer la discussion. M. Robert FERGUSON, chef de la division Stratégie et renseignement sur la criminalité financière, Autorité britannique des services financiers, présente les « Orientations sur l'approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme », publiées par le GAFI.

45. Point 12.2 : A son tour, M. Richard CHALMERS – Président du Groupe de travail du GAFI sur l'évaluation et la mise en œuvre, présente la gestion du risque dans le processus d'évaluation.

46. Point 12.3 : M. Paolo COSTANZO, de la Commission européenne, évoque ensuite l'approche fondée sur l'évaluation des risques dans la 3^e directive de l'UE relative à la LAB/CFT.

47. Un nombre considérable de délégations et d'observateurs auprès de MONEYVAL prennent la parole à la suite de ces présentations afin de témoigner de leur expérience en matière d'approche fondée sur l'évaluation des risques et/ou de poser aux trois intervenants des questions sur les problèmes liés à cette approche.
48. Ces trois présentations, ainsi que la synthèse des modérateurs sur l'approche fondée sur l'évaluation des risques, sont disponibles sur le site de MONEYVAL, en accès restreint pour les délégations et les évaluateurs.

Point 14 – Rapport de progrès – Lettonie

49. Le chef de la délégation lettone présente le rapport de progrès. Il explique ce qui suit :
- la Lettonie a entamé le processus d'adoption de la loi portant incorporation de la 3^e directive de l'UE relative à la LAB ainsi que des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du 3^e cycle. La loi sera présentée au Parlement dans la semaine qui suit. Elle donnera aux EPNFD des obligations identiques à celles des établissements financiers et établira un régime complet de déclaration des opérations suspectes ou inhabituelles.
 - la condamnation pour blanchiment d'argent ne nécessite pas une condamnation préalable pour l'infraction sous-jacente : il suffit qu'il soit démontré que les biens proviennent d'une activité criminelle.
 - le cadre institutionnel de LAB/CFT a connu des changements structurels importants et, le 3 avril 2007, le « Conseil pour la prévention du blanchiment des produits du crime » est devenu le « Conseil pour le développement du secteur financier ».
 - un projet de « loi sur la déclaration des biens des personnes physiques » est en cours d'examen par le Parlement. Cette loi donnera à tous les résidents l'obligation de déclarer leurs biens.
 - la CRF reçoit chaque année entre 26 000 et 27 000 déclarations d'opérations suspectes/inhabituelles de la part d'entités financières et non financières. Sur ce nombre, une déclaration sur 8 environ est transmise aux forces de l'ordre en vue d'une enquête plus approfondie. Conformément à ses compétences, la CRF lettone transmet aux forces de l'ordre les dossiers portant, non seulement, sur des soupçons de blanchiment d'argent, mais aussi sur toute infraction sous-jacente.
50. La plénière demande et obtient divers éclaircissements sur les questions suivantes :
- Les procédures concernant le retrait des listes des ressortissants de l'Union européenne désignés en Lettonie.
 - La France signale un certain flou concernant les statistiques relatives aux condamnations pour blanchiment d'argent et une contradiction possible entre les statistiques données dans les sections 5a et 5b du rapport de progrès. La Lettonie explique que ces différences sont dues au format du modèle relatif aux statistiques, qui ne correspond pas à la situation du pays.
 - Chypre souhaite savoir de quelle manière les forces de l'ordre lettones ont accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs.

Décision prise

51. La plénière adopte le rapport et autorise le Secrétariat à apporter, en coopération avec la délégation lettone, les éclaircissements nécessaires concernant les statistiques fournies dans la section 5 du rapport de progrès.

Point 15 – Rapport de progrès – Lituanie

52. Le chef de la délégation lituanienne présente le rapport de progrès. Il est souligné ce qui suit :
- Le projet de loi sur la LAB/CFT a été examiné au sein des commissions parlementaires compétentes et il est passé en première lecture devant le Parlement le 6 novembre 2007. La deuxième lecture était prévue le 5 décembre 2007 et le projet de loi devait être adopté après cette lecture. La loi appliquera la 3^e directive et les recommandations formulées par MONEYVAL lors du 3^e cycle d'évaluation. Des lignes directrices destinées aux établissements financiers et aux autres entités seront publiées dès l'adoption du projet de loi.
 - Le projet de loi donne de nouvelles définitions des banques fictives, des PPE, des membres de leur famille et des personnes qui leur sont étroitement associées, ainsi que des prestataires de services aux entreprises.
 - Les nouvelles autorités compétentes en vertu du projet de loi sont : le Laboratoire lituanien d'essai et de contrôle, la Chambre des commissaires aux comptes, la Chambre des notaires, le Département du patrimoine culturel, qui dépend du ministère de la Culture, et la Chambre des huissiers de justice. Ces autorités seront responsables de la supervision des différentes entités et de la publication de lignes directrices.
 - Le projet de loi prévoit de nouvelles obligations : l'identification du bénéficiaire effectif ; l'obtention d'informations sur l'objet et la nature envisagée de la relation d'affaires ; la vérification de l'identité des clients sur la base de documents, de données ou d'informations de source fiable et indépendante ; l'exercice d'une vigilance constante à l'égard des relations d'affaires et la mise à jour des informations relatives aux clients.
 - L'extension de la période de suspension des opérations suspectes et inhabituelles, de 48 heures à cinq jours ouvrables.
 - L'article 3 de la loi sur les paiements a été reformulé conformément aux recommandations des experts de MONEYVAL et le projet de loi est en cours d'examen par le Parlement. Un projet de loi portant application des recommandations formulées par les experts de MONEYVAL (définition du financement du terrorisme) en vue d'amender et de compléter le Code pénal fait actuellement l'objet de discussions entre les autorités et les institutions concernées.
53. La Fédération de Russie souhaite savoir si le projet de loi contient des dispositions nouvelles relatives à la RS IX visant à étendre le champ d'application de l'obligation de déclaration aux instruments négociables au porteur.
54. Malte demande des précisions au sujet des seuils mentionnés dans l'article 9 du projet de loi. Des éclaircissements sont également demandés sur la proposition d'abolir les différences entre les paiements internes et transfrontaliers et sur le lien avec le règlement n°1781/2006 de l'UE, qui reprend lui aussi la RS VII et s'applique directement aux Etats membres. La délégation lituanienne apporte les éclaircissements demandés. Malte souhaite par ailleurs connaître le lien qui existe entre l'article 14 du projet de loi et les recommandations de MONEYVAL relatives à la R. 13 et la RS IV, en particulier pour ce qui concerne les tentatives d'opérations suspectes et les DOS liées au financement du terrorisme. La délégation lituanienne explique que ce point sera précisé au moyen d'une résolution du gouvernement lorsque la loi aura été adoptée. L'interprétation de Malte est que l'obligation de déclaration ne porte que sur le blanchiment d'argent, le gouvernement n'ayant à ce stade adopté aucune résolution. Malte s'inquiète de ce que l'obligation de déclaration pour le financement du terrorisme n'a pas encore été mise en place.

55. Chypre demande des précisions concernant les statistiques. Il est indiqué qu'il y a eu 5 mises en examen (5 enquêtes ont été ouvertes) en 2004. La délégation lituanienne précise que 5 instructions ont été ouvertes mais que des mises en examen ont aussi été décidées.
56. L'expert scientifique sur les questions répressives souligne qu'au vu des statistiques relatives à la confiscation, le système paraît inefficace. Sur une période de quatre ans, des biens n'ont été confisqués qu'en 2005 (une voiture ayant servi à la commission d'une infraction et 10 980 EUR sur un compte). L'expert scientifique souhaite recevoir une explication à ce sujet et demande un complément d'informations sur la manière dont la Lituanie entend remédier à cette situation. La délégation lituanienne explique qu'une seule condamnation a été prononcée. Plusieurs autres condamnations sont en instance devant la Cour d'appel.
57. La Fédération de Russie demande des éclaircissements sur la différence, en 2006 et 2007, entre le nombre des affaires et celui des personnes ayant fait l'objet d'une enquête : en 2006, 37 affaires et une personne et en 2007 (au 1^{er} octobre), 9 affaires et une personne. La délégation lituanienne indique que ces statistiques ont été fournies par le Service de la police du Procureur général et que des précisions pourront être apportées à un stade ultérieur. Il est cependant confirmé que l'ouverture d'une enquête ne nécessite pas qu'une personne soit impliquée.
58. La Banque mondiale demande si les tentatives d'opérations suspectes sont visées par l'obligation de déclaration contenue dans le projet de loi. Cela ne semble pas être le cas. La Banque considère que cette situation est non seulement en contradiction avec la R. 13, mais aussi avec la 2^e directive, qui prévoit que l'obligation de déclaration s'applique à tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment de capitaux. La délégation lituanienne ne peut apporter de réponse immédiate à cette question. La Banque mondiale souligne également que ce point a aussi une incidence sur le respect de la RS IV relative aux déclarations sur le financement du terrorisme.
59. Malte observe par ailleurs que la réponse à la R. 11 ne traite ni ne couvre la recommandation formulée par les évaluateurs. Il est proposé de citer l'article 14.4 du projet de loi plutôt que son article 14.1.
60. Le Président considère que ce rapport de progrès n'apporte pas des réponses complètes et qu'il ne prend pas pleinement en compte toutes les recommandations de MONEYVAL. Des « copier-coller » du projet de loi ont été effectués dans diverses parties du rapport de progrès, de sorte qu'il est difficile d'évaluer les réponses. Le Président propose par conséquent que le pays soit invité à soumettre le rapport une nouvelle fois lors de la prochaine réunion plénière, en traitant les questions liées aux principales recommandations formulées par le comité lors de l'examen du rapport.
61. La Lituanie souligne qu'il s'agit d'un rapport de progrès et que les informations fournies reflètent la situation actuelle. D'autres amendements seront adoptés à l'avenir et les travaux de mise en œuvre des recommandations se poursuivront.
62. L'Estonie indique que le projet de loi est en cours d'examen par le Parlement et que le gouvernement ne peut y apporter aucune modification. Rien ne pourra donc être changé avant la prochaine réunion plénière. L'Estonie est par conséquent favorable à l'adoption du rapport de progrès.
63. Le Secrétaire exécutif rappelle aux délégations que lors de la révision des Règles de procédure, en novembre 2006, la possibilité que ce type de situation se produise avait été

envisagée. Il avait alors été décidé que les rapports de progrès devraient être publiés sur le site Internet de MONEYVAL et que cela supposait par conséquent que les informations contenues dans les rapports soient claires, exactes et facilement compréhensibles par les personnes extérieures. L'article 39 des Règles de procédure prévoit ce qui suit : « Si la Plénière n'est pas satisfaite par le rapport de progrès présenté un an après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle car les informations fournies sont insuffisantes, le Président invitera le pays à soumettre à nouveau un rapport de progrès complété lors de la réunion suivante. Lorsque le rapport de progrès complété est présenté, et il est jugé satisfaisant, il sera adopté. Le rapport sera ensuite publié ... ». Ce qui importe, c'est de savoir si la Plénière comprend les réponses fournies par le pays dans le rapport de progrès et si elle considère que des progrès ont été réalisés en réponse aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation mutuelle. Le Secrétaire exécutif indique que si c'est le cas, le rapport de progrès peut être adopté. Si des doutes subsistent concernant les réponses apportées sur des points importants, le pays peut être invité à donner des éclaircissements. Il appartient à la Plénière de déterminer si la qualité des réponses lui paraît suffisante pour comprendre pleinement la mise en œuvre des recommandations formulées par les experts.

64. Malte souligne que la délégation concernée a tout intérêt à préciser certains domaines évoqués lors d'une plénière concernant un rapport de progrès, avant la publication de son rapport écrit.
65. Le Président invite les délégations à indiquer si elles sont satisfaites du rapport de progrès et de la qualité des informations fournies.
66. Il est pris note d'une proposition de Chypre que 2 experts, ainsi que le Secrétariat, vérifient lors de la réception de chaque rapport de progrès s'il est complet et exact ; toutefois, la proposition n'est pas examinée lors de la réunion.

Décision prise :

- La délégation lituanienne est invitée à réviser le rapport de progrès d'ici la prochaine plénière.

Point 16 – Rapport de progrès – Monténégro

67. Le chef de la délégation monténégrine présente le rapport de progrès. Il est souligné ce qui suit :
 - La loi sur la LAB est entrée en vigueur en octobre 2003. Des changements ont été apportés à la loi contre le financement du terrorisme en 2005. Le Parlement du Monténégro a adopté le 29 novembre 2007 une nouvelle loi sur la LAB/CFT, qui met en œuvre la 3^e directive de l'UE. Par ailleurs, une nouvelle Direction de la police a été créée en janvier 2007. Cette Direction ne relève pas du ministère de l'Intérieur ; elle est placée sous l'autorité de son directeur et elle dispose de son propre budget. Au sein de la Direction de la police, le Service de la police criminelle est chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le Parlement a adopté des réformes judiciaires et plusieurs autres lois dans ce domaine.
 - La CRF monténégrine a été créée par un décret gouvernemental de décembre 2003 et elle est pleinement opérationnelle depuis juillet 2004. Elle se compose de 19 personnes, y compris son directeur. Elle comprend actuellement 13 fonctionnaires et 4 stagiaires employés dans le cadre de la formation professionnelle. Des protocoles d'accord ont été signés, au niveau national, avec la Banque centrale, la Commission des opérations de bourse, la Direction de la police, la Direction des douanes, l'Administration fiscale et le tribunal d'instance de Podgorica, afin d'améliorer et de renforcer la coopération. Des protocoles d'accord ont aussi été signés avec

les CRF des pays suivants : la Serbie, la Slovénie, la Croatie, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Albanie, le Portugal, la Fédération de Russie et la Pologne.

68. La plénière demande et obtient divers éclaircissements.

69. Malte, avec le soutien de la Slovaquie, attire l'attention sur la présentation du rapport. Les dispositions légales sont insérées en réponse à plusieurs questions, de sorte qu'il est très difficile d'évaluer les réponses, comme cela était également le cas pour le rapport de progrès de la Lituanie. Du reste, cette même législation figure en annexe.

70. Le Président prend note de ces observations, mais souligne qu'il s'agit d'un rapport de progrès du premier cycle d'évaluation et qu'il n'est pas destiné à être adopté ni publié.

Décision prise :

- La plénière prend note du rapport.

Point 18 – Commission européenne

71. Le Comité sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme tiendra le 11 décembre 2007 une réunion avec ses Etats membres et devrait à cette occasion finaliser l'accord des Etats membres sur la liste des pays tiers imposant des obligations équivalentes. Si un accord peut être trouvé, la liste sera publiée en annexe au procès-verbal de la réunion. Les Etats membres pourront alors l'utiliser et la publier au niveau national en vue de la mise en œuvre de la 3^e directive de l'UE. Par ailleurs, lors de cette réunion, la Commission examinera les questions en suspens concernant le règlement n° 1781/2006, relatif aux informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds (qui transpose la RS VII dans la législation communautaire). Actuellement, les travaux des CRF portent principalement sur trois domaines : la remontée d'informations ; les informations disponibles et la capacité à échanger des informations au niveau international ; l'impact des règles de protection des données sur les obligations de déclaration et les activités des CRF elles-mêmes. La prochaine réunion aura lieu en janvier 2008.

Point 19 – Présentation de la 3^e directive

72. La 3^e directive de l'UE fait l'objet de présentations de M. Herbert LAFERLA (Malte), du professeur William GILMORE (expert scientifique) et de M. Paolo COSTANZO (Commission européenne).

73. Plusieurs délégations demandent des éclaircissements sur différents points et posent des questions aux intervenants.

74. Leurs interventions sont disponibles sur le site Internet restreint de MONEYVAL.

Points 21, 22 – Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle sur la Principauté de Monaco

75. Le Secrétariat remercie la délégation monégasque pour son hospitalité et sa coopération. Il expose le contexte de la visite sur place et présente les experts qui ont participé à l'évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions. La plénière est informée des

principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui lui est présentée. Le Secrétariat indique aux délégués que les évaluateurs ont examiné les commentaires adressés par le Groupe d'examen ad hoc. Les autorités monégasques remercient ensuite chaleureusement l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation.

76. Les trois pays intervenants sont : la Serbie (aspects juridiques), le Monténégro (aspects répressifs) et l'Estonie (aspects financiers). Au cours du débat sur le projet de rapport concernant Monaco, les intervenants et la plénière demandent des précisions et un complément d'information sur divers points, parmi lesquels :

- la procédure qui permet à la CRF de bloquer une opération pendant 12 heures, la prolongation de ce délai et les conditions requises pour obtenir une ordonnance de saisie ;
- la coopération entre la CRF et les services répressifs ;
- les amendements à la législation visant à introduire l'utilisation de techniques spéciales d'enquête et la mise en œuvre de cette législation ;
- les ressources humaines de la CRF et son efficacité ;
- la nature des activités des établissements financiers monégasques et les risques associés ;
- le statut de la Société financière d'encaissement, la filiale financière de la Société des Bains de Mer, qui gère les caisses du casino et propose des crédits aux clients du casino ; le contrôle LAB/CFT assuré par l'autorité de supervision ;
- les mesures prévues pour améliorer les moyens de supervision du SICCFIN.

72. *Question importante abordée :*

- La recommandation 18, pour laquelle les évaluateurs ont donné la notation de « en grande partie conforme », fait l'objet d'un débat intense entre les délégations. Les évaluateurs ont concédé que le système monégasque répondait aux exigences de la R. 18, suite à l'adoption d'une Ordonnance Souveraine en août 2006 (3 mois avant la visite sur place) afin de remplir les critères 18.2 et 18.3. Toutefois, ils ont considéré que lors de la visite d'évaluation les changements étaient encore trop récents pour que leur efficacité puisse être évaluée. La délégation hongroise, appuyée par la délégation polonaise, propose d'élever la notation à « Conforme », afin de suivre ce qui semble avoir été l'approche du GAFI dans le rapport sur l'Islande. La plénière considère que ce qui importe, ce n'est pas le temps écoulé depuis l'adoption de la législation, mais son efficacité, qui doit être déterminée entre autres éléments à la lumière des preuves données par les autorités que les mesures mises en place ont pris pleinement effet. La plénière décide de se ranger à l'avis des évaluateurs, qui ont émis lors de leur visite des réserves concernant l'efficacité de la nouvelle législation. La note proposée par les évaluateurs est maintenue.

73. Au terme des discussions, la plénière décide :

- de supprimer le deuxième point du résumé des raisons justifiant la notation pour la R. 3, et d'ajouter un point concernant l'efficacité du régime de confiscation, eu égard aux commentaires de la Banque mondiale,
- de préciser le passage du rapport évoquant le personnel de la CRF en liaison avec la R. 26, de manière à rendre compte du fait que l'effectif, bien que limité, est jugé suffisant ;
- de supprimer le dernier point du résumé des raisons justifiant la notation pour la R. 27 et de déplacer les informations qu'il contient dans une autre partie du rapport ;
- de confirmer la notation de PC pour la R. 5 ;
- de préciser le résumé des raisons relatif à la R. 13 et la RS IV, en ajoutant le mot « suspectes » au sujet des tentatives d'opérations ;
- de confirmer la notation de GPC pour la R. 18 ;

- de reformuler avec plus de force les passages du rapport relatifs aux compétences, aux ressources et aux modalités de fonctionnement du SICCFIN en tant qu'autorité de supervision des établissements financiers, les délégués considérant que si le contrôle est insuffisant, cela provient non seulement d'un problème de ressources humaines, mais aussi d'un manque d'efficacité. Ce contenu sera par ailleurs repris en ajoutant un point au résumé des raisons justifiant la notation pour la R. 23. Cette notation est ramenée de GPC à PC ;
- d'harmoniser les références au statut de la Société financière d'encaissement dans l'ensemble du rapport.

Décision prise :

- Le projet de rapport d'évaluation mutuelle du troisième cycle sur Monaco tel que modifié et son projet de résumé (sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes par le Secrétariat) sont adoptés.

Point 23 – Elections

77. M. Vasil KIROV (Bulgarie) est réélu sans opposition à la Présidence de MONEYVAL. A l'issue d'un scrutin disputé, M. Vladimir NECHAYEV est réélu Vice-Président. Les personnes suivantes sont élues en tant que membres du Bureau : Mme Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre), M. Damir BOLTA (Croatie) et M. Andres PALUMMA (Estonie).

Point 24 – Typologies

Typologies

78. Le Président du Groupe de travail sur les typologies informe toutes les délégations de l'avancement des travaux du Groupe depuis la plénière précédente, ainsi que des résultats de la 6^e Réunion sur les typologies. Il présente des propositions pour le programme d'activités de 2008 concernant les études de typologies. Les responsables de projet pour le Sujet 1 (Blanchiment de capitaux dans le secteur des valeurs mobilières – Méthodes d'enquête) et le Sujet 2 (Produits et marchandises de contrefaçon / Fraude commerciale) présentent les principales conclusions de chacun des ateliers. Tous deux indiquent que les projets de rapports seront finalisés au cours du mois de février/mars et que des réunions de travail supplémentaires seront organisées si nécessaire avant la prochaine plénière, afin de réviser et de finaliser les projets de rapports avant de les soumettre à la plénière.

79. Le Président rappelle aux délégations que 2 sujets ont déjà été proposés (Contournement des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle au sein des établissements de dépôt ; Typologies du financement du terrorisme – les passeurs de fonds et la circulation des marchandises) et qu'un nouveau sujet – les zones de libre échange – a aussi été évoqué lors des discussions du Groupe de travail. Il invite toutes les délégations à envisager la prise en charge éventuelle d'une de ces études et à communiquer par ailleurs au Secrétariat, avant fin janvier 2008, toute nouvelle proposition.

Décisions prises

- La plénière prend note des comptes rendus oraux présentés par le Président du Groupe de travail sur les typologies et les responsables de projet, ainsi que de l'appel aux propositions d'activités sur les typologies pour 2008.

Point 25 – Participation de MONEYVAL à des manifestations du GAFI

80. Le Secrétariat indique qu'il participera, avec la Roumanie et Malte, à l'atelier sur l'approche basée sur l'évaluation des risques pour les EPNFD, qui se tiendra à Berne plus tard dans le mois.
81. Pour la prochaine réunion plénière du GAFI, les délégations sont invitées à présenter le 11 janvier 2008 au plus tard leur candidature pour les 2 ou 3 places disponibles au sein de la délégation de MONEYVAL en plus de celles des pays membres du Bureau.

Points 17 et 26 – Procédures visant à promouvoir la conformité

82. Les délégations de la Moldova et de l'Azerbaïdjan font une intervention sur ce point.
83. Le Bureau recommande à la plénière, les avancées concernant la loi d'amnistie fiscale de la Moldova étant suffisantes, que les Procédures visant à promouvoir la conformité soient levées. La plénière approuve cette recommandation et la Moldova est invitée à rendre compte dans son rapport de progrès pour 2008 de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision de la Banque nationale.
84. Concernant l'Azerbaïdjan, le Bureau avait noté que les procédures avaient été mises en place en février 2006 et qu'il était alors prévu qu'un projet de loi soit présenté au Parlement au printemps 2006. En décembre 2007, la législation relative à la LAB/CFT est encore à l'état de projet et aucune loi générale sur ces questions n'a été adoptée. Le Bureau a examiné la version actuelle du projet de loi, dont les autorités azerbaïdjanaises ont convenu qu'il devait être soumis au Parlement. Selon le Bureau, le projet est encore incomplet et ne répond pas à toutes les observations formulées par MONEYVAL. Par conséquent, le Bureau recommande qu'une mission de haut niveau soit organisée dès que possible afin d'insister auprès des autorités du pays sur la nécessité de l'adoption et de l'entrée en vigueur d'une législation de LAB/CFT complète et satisfaisante. La plénière approuve cette recommandation.

Point 27 – Questionnaire révisé

85. Le questionnaire révisé est distribué aux membres et adopté. Il sera disponible sur le site Internet. La plénière autorise le Bureau à approuver les amendements au rapport de progrès.

Point 28 – Financement et personnel

86. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer que les détachements de Mme Kirsten MANDRUP et M. Gerhard MILD ont été prolongés. Le budget pour 2008 a été approuvé. Il couvrira les activités programmées.

Point 29 – Questions diverses

87. Néant.
88. La prochaine réunion du comité aura lieu du 31 mars au 4 avril 2008.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR
Strasbourg, 3 – 6 décembre 2007

Day 1: Monday 3 December 2007 / 1^e jour: lundi 3 décembre 2007

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Mandate / Mandat**
 - 4.2 **Agenda of evaluations and meetings for 2008 / Agenda des évaluations et réunions en 2008**
 - **Armenia request for IMF assessment / Demande formulée par Arménie d'évaluation par le FMI**
 - 4.3 **Participation in other events / Participation à des activités diverses**
 - **MONEYVAL Secretariat / Secrétariat de MONEYVAL**
 - **Mr Herbert Laferla – Participation in ACAMS European conference in Amsterdam / M. Herbert Laferla – participation à la conférence européenne de ACAMS à Amsterdam**
 - 4.4 **Elections – information on procedures / Elections – informations sur les procédures**
 - 4.5 **Questionnaire: 2008 amendments to incorporate 3rd EU Directive (MEQ s) / Questionnaire: amendements pour 2008 afin d'incorporer la 3^{ème} Directive de l'UE (QEM)**

Coffee break 11h00 – 11h30 / Pause café 11h00 – 11h30

5. **Information on AML initiatives in other fora / Information sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions**
 - 5.1 **EBRD / BERD**
 - 5.2 **Egmont group / Groupe Egmont**
 - 5.3 **IMF and World Bank / FMI et Banque Mondiale**
 - 5.4 **UNCTC / CCTNU**
 - 5.5 **United Nations / Nations Unies**
 - 5.6 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)**
6. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Information sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**
7. **Opening of the 10th anniversary session by Mr Terry Davis, Secretary General of the Council of Europe/**

Ouverture de la session solennelle du 10ème anniversaire du comité par M. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

8. Intervention by Ambassador Emil Kuchár, Permanent Representative of Slovakia, Chairman of the Committee of Ministers' Deputies / Intervention par l'Ambassadeur Emil Kuchár, Représentant Permanent de la Slovaquie, Président des Délégués des Ministres

9. Response by Dr Vasil Kirov, President of MONEYVAL / Réponse de M. Vasil Kirov, Président de MONEYVAL

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

10. Address by Mr James Sassoon, President of the FATF / Allocution de M. James Sassoon, Président du GAFI

11. Intervention by Former Chairmen of MONEYVAL / Intervention des Anciens Présidents de MONEYVAL

- **Mr Klaudijo Stroligo (Slovenia)**
- **Dr Silvio Camilleri (Malta)**

From 15h15 to the close of business / Du 15h15 à la clôture des discussions

12. Presentation and Discussion on the FATF Guidance on the Risk-Based Approach to Combating Money Laundering and Terrorist Financing, Moderator: Professor Michael Levi / Présentation et Discussion des orientations du GAFI sur l'Approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Modérateur: Professeur Michael Levi

12.1 Presentation: Dr Robert Ferguson – Head of Financial Crime Policy and Intelligence, Financial Services Authority, United Kingdom / Présentation : Dr Robert Ferguson – Chef de la Division du Crime Financier et de Renseignements, FSA, Royaume Uni

12.2 Presentation : Mr Richard Chalmers – Chairman FATF Working Group on Evaluation and Implementation / Présentation : M. Richard Chalmers – Président du Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre, GAFI

12.3 Presentation : Mr Paolo Costanzo – European Commission / Présentation: M. Paolo Costanzo, Commission Européenne

12.4 MONEYVAL country interventions /Interventions par pays membres de MONEYVAL

A reception offered for the Heads of MONEYVAL delegations by the Permanent Representative of Bulgaria to the Council of Europe and the President of MONEYVAL will be held at the end of the day's business /Une réception pour les Chefs de délégation, offerte par le Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe et le Président de MONEYVAL, aura lieu à la fin de la session

Day 2: Tuesday 4th December 2007 / 2^e jour: mardi 4 décembre 2007

Morning 9h30 / matin 9h30

13. Conclusions on the Risk-Based approach discussion / Conclusions de la discussion sur l'approche fondée sur l'évaluation des risques

14. Progress Report - Latvia / Rapport de suivi – Lettonie

15. Progress Report – Lithuania / Rapport de suivi –Lituanie

16. **Progress Report – Montenegro / Rapport de suivi – Monténégro**

17. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures visant à promouvoir la conformité**

17.1 **Azerbaijan / Azerbaïdjan**

17.2 **Moldova / Moldova**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

18. **Information from the European Union / Information de la part de l'Union Européenne**

19. **Introduction to the 3rd Directive / Introduction à la 3ème Directive**

- **Mr Herbert Laferla**
- **Professor William Gilmore**
- **Mr Paolo Costanzo**

20. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) – continuation of the discussion as necessary/Information sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)- poursuite de la discussion si nécessaire**

Dinner and Wine Tasting in KAYSERSBERG /Dîner et dégustation de vin à KAYSERSBERG

Day 3: Wednesday 5th December 2007 / 3^e jour: mercredi 5 décembre 2007

Morning 9h30 / matin 9h30

21. **Discussion on the draft mutual evaluation report on the Principality of Monaco / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur la Principauté de Monaco**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

22. **Continuation of the discussion on the draft mutual evaluation report on the Principality of Monaco / Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur la Principauté de Monaco**

Day 4: Thursday 6th December 2007 / 4^e jour: jeudi 6 décembre 2007

23. **Elections : Chairman, Vice Chairman, Bureau / Elections : Président, Vice-président, Bureau**

24. **Typologies / Typologies**

- **Report from the Chairman of the Working Group on Typologies (Mr Robert Typa - Poland) / Rapport par le Président du Groupe de travail sur les Typologies (M. Robert Typa – Pologne)**
- **Report from project leader: Topic 1: Money Laundering in Securities Sector - Investigation Methods (Mr Oleksiy Feshchenko – Ukraine) / Rapport par le chef de projet: Sujet N°1: Blanchiment de capitaux dans le secteur des valeurs mobilières - méthodes d'enquête (M. Oleksiy Feshchenko – Ukraine)**
- **Report from project leader: Topic 2: Counterfeit Products and Goods/ Commercial Fraud (Mr Theodoros Stavrou – Cyprus) / Rapport par le chef de projet: Sujet N°2: Blanchiment de capitaux et contrefaçon/ fraude commerciale (M. Theodoros Stavrou – Chypre)**

25. **MONEYVAL participation in FATF Events** / *Participation du MONEYVAL à des événements organisés par le GAFI*
26. **Compliance Enhancing Procedures – further consideration as necessary** / *Procédures visant à promouvoir la conformité – poursuite de la discussion si nécessaire*
27. **Revised MONEYVAL Questionnaire – further consideration** / *Questionnaire révisé de MONEYVAL - réflexions*
28. **Financing and staffing** / *Financement et questions de personnel*
29. **Miscellaneous** / *Divers.*

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS RÉUNION PLÉNIÈRE

ALBANIA / ALBANIE

Mr Arben DOÇI
HEAD OF DELEGATION
Financial Intelligence Unit (FIU),
Ministry of Finance

Mr Arben KRAJA
Prosecutor, Prosecutor General's Office
Organised Crime Department

Mr Besnik MUÇI
Chief of Sector for Fighting Money Laundering and Financial Crimes
Directorate of Organised Crimes and Witness Protection
Ministry of the Interior

ANDORRA / ANDORRE

Mr Josep M^a FRANCINO BATLLE
CHEF DE DELEGATION
Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB)
Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB)

Mr Jordi PONS
Assesseur du Ministre de Finances
Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB)

ARMENIA / ARMENIE

Mr Daniel AZATYAN
HEAD OF DELEGATION
Head of Financial Monitoring Center
Central Bank of Armenia

M Yeghiazar AVAGYAN
Senior Prosecutor, Anti-Corruption Department
Prosecutor General's Office of Armenia

M Gevorg MALKHASYAN
First Deputy Minister of Justice

Ms Svetlana GLECHUNTS
Head of Department
Department of Expertise of Legal Acts, Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Adishirin GASIMOV
Director
Banking Supervision Department
National Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Zaur HAJIYEV
Leading Economist
Banking Supervision Department, AML/CFT Division
National Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Anar SALMANOV
BELGIUM / BELGIQUE

M. Benoît BIENFAIT
EVALUATEUR pour MONACO
GAFI, CBFA, Belgique

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Sandra MALESIC
Head of Department for European Integration, Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC
Director Insurance Agency

BULGARIA / BULGARIE

Mr Vasil KIROV
CHAIRMAN / PRÉSIDENT
HEAD OF DELEGATION
Director General, Financial Intelligence Agency

Mr Atanas KANCHEV
Deputy Minister of Finance

Ms Sonya KLISSARSKA
Representative of the Ministry of Interior
AFCOS

Mr Petar RASHKOV

Ms Miglena TACHEVA
Minister of Justice

Ms Mitka ZAHARLIEVA
Head of International Cooperation Department
Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department
Ministry of Finance

Mr Damir DEAK
Chief Inspector
Economic Crime and Corruption Department
Ministry of the Interior

Mr Ivan PLEVKO
Deputy District Attorney
District Attorney's Office

Ms Marcela KIR
Director, Foreign Exchange Policy Department
Croatian National Bank

Ms Branka PETRIČEVIĆ
Supervision Sector
Croatian Financial Services Supervisory Agency (HANFA)

Ms Anita LJUBIČIĆ
Licensing Analyst
Supervisory Sector, Licensing and Market Competition Department
Croatian National Bank

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU
HEAD OF DELEGATION
Senior Counsel of the Republic
Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Ms Cynthia PANAYIOTOU
Financial expert, MOKAS

Mr Theodoros STAVROU
Police Officer
Unit for Combating Money Laundering
Financial Intelligence Unit (FIU)

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department
Financial Analytical Unit, Ministry of Finance

Ms Iva MILD – STROUHALOVA
Legal Expert
Banking Supervision
Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK
Public Prosecutor
Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA
HEAD OF DELEGATION
Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Ms Kristel JUHANSON
Lawyer, Entrepreneurship Division
Financial Policy Department, Ministry of Finance

Ms Lelo LIIVE
Head, Financial Policy Department
Ministry of Finance

Ms Laura VAIK
State Prosecutor
Office of the Prosecutor General

FRANCE

Ms Valérie ALEXIS
Adjointe au Chef de Bureau
Système Financier International, Préparation des Sommets

M. Stéphane MOUSSET
Adjoint de Mme Maya ATIG, Chef du Bureau BANCFIN1 (Affaires Bancaires et Monétaires)
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

GEORGIA / GEORGIE

Ms Tamar GODERDZISHVILI
Chief specialist of Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tinatin GOLETIANI
Prosecutor's Office

Mr Irakli KOIAVA
Head of the Lawmaking Department
Ministry of Justice

Ms Natalia TCHKOIDZE
Head of the Methodology and International Cooperation Division
Financial Monitoring Service of Georgia

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Ms. Csilla ALFÖLDY
Head of Section, National Police Headquarters

Ms Zsafia PAPP
Lawyer, Ministry of Finance

Mr Peter SCHIFFER
Deputy Director General
Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

M Peter STEINER
EVALUATEUR pour MONACO
Directeur Adjoint du Département des relations internationales
Autorité nationale de surveillance financière

Mr Róbert VICZIÁN
Expert, Hungarian Customs and Finance Guard

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of laundering
of proceeds derived from criminal activity, Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department
Ministry of Justice

Ms Ieva KOCENA
Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE
Chief Supervision Expert, Supervision Department
Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

Ms Miriam Chiara KLIER
Director, Other Financial Service Providers Supervision
Financial Market Authority (FMA)

Mr Uwe LANGENBAHN
Deputy Chief, National Police, Landespolizei, Verwaltungsgebäude,

Mr Ralph SUTTER
Deputy Director
Financial Intelligence Unit (FIU)

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

Ms Diana BUKANTAITE
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vilius PECKAITIS
Head of the Second Subdivision
Money Laundering Prevention Division
Financial Crime Investigation Service

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
HEAD OF DELEGATION
Attorney General Attorney General's Office

Mr Anton BARTOLO
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR
Assistant Commissioner of Police
Police General Headquarters

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director, Financial Stability Division
Central Bank of Malta

MOLDOVA

Ms Stela BUIUC
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director of the Centre of Legal Approximation
Ministry of Justice

Mr Lilian BARBAROS
Senior inspector, FIU

Mr Marin BOBEICU
Senior inspector, FIU

Mme Galina BOSTAN
EVALUATEUR pour MONACO
Directeur du Centre d'Analyse et
de Prévention de la Corruption

Mr Mihail GOFMAN
Deputy Director of the FIU

Mr Radu MUSTEATA
Head of the Bank Regulation and Supervision Department
National Bank of Moldova

Mrs Valeria SECAS
Inspector, FIU

Mr Anatolie PIRNAU
Head of International Cooperation and European Integration Unit
General Prosecutor's Office

Mr Valeriu SIRCU
Director of the FIU

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Philippe BOISBOUVIER
Chef de division SICCFIN
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, Ministère d'Etat

Mme Marie-Pascale BOISSON
Chargé de mission à la Direction des Services Judiciaires

M. Frédéric COTTALORDA
Chef de section SICCFIN
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA
Conseiller technique SICCFIN
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat

M. Philippe NARMINO
Directeur des Services Judiciaires

Mme Sophie THEVENOUX
Directeur Général au Département des Finances et de l'Economie

M. Gilles TONELLI
Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIC
HEAD OF DELEGATION
Head, Internal and international cooperation Department
Administration for the prevention of money laundering

Mr Dejan DJUROVIC, member
Head, NCB Interpol, Police Directorat

Miss Biljana DODEROVIC
Superior Advisor III
Ministry of Finance

Miss Milena KNEZEVIC
Deputy Director of the bank control Sector
Central Bank

Miss Lidija MASANOVIC
Ministry of justice

Mr Ivan MASULOVIC
Security Advisor to the Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs

Mr Pradrag MITROVIC
Director, Administration for the prevention of money laundering

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Wietse BAATENBURG DE JONG
Risk based approach expert

POLAND / POLOGNE

Mr Robert Typa
HEAD OF DELEGATION
Minister Counsellor
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor
Ministry of Justice

Mr Przemyslaw RABCZUK
Senior specialist
General Inspectorate of Banking Supervision
National Bank of Poland

Mr Andrzej PARAFIANOWICZ
Undersecretary of State
also General Inspector of Financial Information
Ministry of Finance

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Alina BICA
Prosecutor Chief Service
General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice

Mrs Paula LAVRIC
Senior Member of the Office's Board,
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mr Bogdan Mihai MARTIMOF
Senior Member of the FIU Board
Representative of Romanian Banks Association
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Ms Catalina Teodora STROE
Legal Adviser, Department for the Relations with the Public Ministry
Prevention of Crime and Corruption, Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir NECHAEV
HEAD OF DELEGATION

Ms Anastasia DIVINSKAYA

Mrs Tatyana GUREEVA
Chief of Section, Department for New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs

Mr Ilya KOCHETKOV
Central Bank of the Russian Federation

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Min. Plén. Savina ZAFFERANI
Director of the Foreign Affairs Department

Mr. Damiano BELEFFI
Representation of San Marino to the Council of Europe

Ms Stéphanie BERGERET
Assistant Permanent Representation of San Marino to the Council of Europe

Mr Nicola MUCCIOLI
Vice Head San Marino FIU
Central Bank of the Republic of San Marino

SERBIA / SERBIE

Ms Tatjana DJURASINOVIC
Head of Section for International and Internal co-operation,
Department for prevention of money laundering
Ministry of Finance of the Republic of Serbia

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANIC
Director of Section for payment system control and supervision and exchange
Private Office of the Governor
National Bank of Serbia

Ms Carol MESHESKE
Advisor, U.S. Treasury
Office of Technical Assistance
Ministry of Finance of the Republic of Serbia

Mr Milovan MILOVANOVIC
Advisor in Section for international and internal co-operation
Department for prevention of money laundering
Ministry of Finance of the Republic of Serbia

Ms Aleksandra POPOVIC
Advisor in Section for International Cooperation
and European Integration
Ministry of Justice of the Republic of Serbia

Mr Mladen SPASIC
Head of Department for combating organized crime
Ministry of the Interior of the Republic of Serbia

Ms Vesna STOJILJKOVIC
Advisor, U.S. Treasury
Office of Technical Assistance
Ministry of Finance of the Republic of Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA
HEAD OF DELEGATION
Supervisor, Banking Supervision Division
National Bank of Slovakia,

Mr Ivan SNIRER
Head of International Co-operation Department
Financial Intelligence Unit (FIU)
Bureau of Organised Crime

Mr Jozef SZABO
Director of International Dpt.
Prosecutor's General Office

Mr Jan VYHNALIK
Financial Market Supervision
National Bank of Slovakia,

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Aleksandra ČARGO
Head of Sector for Prevention and Supervision
Office for the Prevention of Money Laundering
Ministry of Finance

Ms Jelena MILOŠEVIĆ
Senior examiner, Banking Supervision Department
Bank of Slovenia

SWITZERLAND / SUISSE

M. Daniel DUMARTHERAY
EVALUATEUR pour MONACO
GAFI, Juge d'Instruction
Cabinet des juges d'instruction

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Lidija CIGOSKA JANCESKA
Ministry of interior

Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice

Ms Aneta GJORCESKA
Head of Department, Money Laundering Prevention Directorate
FIU Macedonia

Ms Nade KAREVA
Ministry of Interior

Ms Slavica KIROSKA
Public Revenue Office

UKRAINE

Mr Stanislav KLUSHKE
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, State Committee for Financial Monitoring (SCFM)
Financial Intelligence Unit

Mr Oleksiy FESHCHENKO
PROJECT LEADER, MONEYVAL Working Group on Typologies

Ms Victoria BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department, SCFM of Ukraine

Mr Oleksandr PRYKHODKO
Chief of the division for Legal Assistance of the Prosecutor General's Office of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Robert FERGUSON
Head of Financial Crime and Intelligence Division
Financial Services Authority

Mr Michael LEVI
Ph.D., D.Sc. (Econ.)

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit
Financial Services Authority

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)
GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr James SASSOON
PRESIDENT OF THE FATF
FATF Secretariat

Mr Richard CHALMERS
Chairman FATF Working Group on Evaluation and Implementation

Ms Rachelle BOYLE
Administrator, FATF Secretariat

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Mr William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law
Faculty of Law, University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA
Senior Financial Adviser (FATF Evaluator)
Deputy Head of Suspicious Transactions Analysis Department
Ufficio Italiano dei Cambi, Anti-Money Laundering Department

Mr Boudewijn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI
Scientific Expert Law Enforcement
Attorney General

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Paolo COSTANZO
National Expert, DG Internal Market
Unit F/2 Company Law, Corporate Governance
Financial Crime, European Commission

Mr Peter CSONKA
European Commission
FORMER MONEYVAL SECRETARY

Excusé /Apologized

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Elham FARSAI
Treasury's FIU, FinCEN

Mr Hans HUBER
Policy Advisor – Europe, Office of Terrorist Finance and Financial Crime
U.S. Department of the Treasury

Ms Abigail SULLIVAN
Policy Adviser, Department of Treasury

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE
OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate
Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)
Ministry of Justice

INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudijo STROLIGO
Former Chairman of MONEYVAL
World Bank

Ms Cari VOTAVA
UNODC (GPML Department) / World Bank (FSEFI Department)
AML/CFT Mentor for Central Asia, World Bank, Central Asia Regional Office

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL
SECÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
Administrator, Directorate of Monitoring
Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL)

Mr Gerhard MILD
Administrator

Ms Kirsten MANDRUP
Administrator

Ms Livia STOICA-BECHT
Programme Adviser

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

Mrs Anna ILYUSHYNA
Administrative Assistant

Ms Ana GASCON
Assistant

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Julia TANNER
Ms Isabelle MARCHINI
Ms Christine TRAPP